

# Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole

Brevet de Technicien  
Supérieur Agricole

**BTSA ACSE**



### ◇ **Conditions d'inscription et pré requis**

- Avoir un diplôme de niveau 4 (bac)
- Avoir de **16 à 29 ans** au moment de la signature du contrat .
- Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une exploitation agricole ou un organisme para-agricole

Modalité de sélection des candidats : sur entretien

Chaque année, la formation débute en septembre et se termine début juillet.  
Pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter.

Le délais d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage

### ◇ **Accessibilité au public en situation de handicap**

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap.

Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

### ◇ **Objectifs de la formation et public ciblé**

La formation **BTSA ACSE** vous permet de préparer un diplôme de niveau 5 et d'acquérir une expérience professionnelle par la voie de l'apprentissage pour accéder à un **emploi salarié** de type :

conseiller technico-commercial (coopérative, fournisseur de l'agriculture...), animateur (syndicat, organisme de développement, Chambre d'Agriculture), employé spécialisé d'une administration agricole. Le diplôme permet également de **s'installer**, reprendre ou s'associer sur une exploitation agricole

Après obtention du diplôme il est également possible de poursuivre la formation avec un Certificat de Spécialisation (Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricole par exemple), une licence professionnelle ou encore d'intégrer une école d'ingénieurs par concours ou classe préparatoire.

## ◇ Organisation de la formation

**En entreprise**, l'apprenti encadré par le maître d'apprentissage se forme 55 semaines sur 2 ans.

**Au CFA**, la formation alterne entre apports techniques en salle avec des formateurs spécialisés, visites d'entreprises, travaux pratiques et interventions d'expert ( 1 365 h sur 2 ans (soit 39 semaines de cours)

*Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)*

## ◇ Contenu de la formation

La formation s'articule autour de 3 familles de modules :

- ⇒ Les modules **d'enseignements généraux** ont pour objectif de comprendre les réalités du monde économiques et sociales (M21), de communiquer oralement, dans une langue étrangère et au travers de différents supports (M21 et M 23) et de savoir adapter l'utilisation de modèles mathématiques ou informatiques.
- ⇒ Les **modules professionnels** donnent des compétences dans la **conduite des systèmes de production** (M57, M58 et M59), de tenir compte des réalités du **contexte des activités agricoles** ( M51 et M 52), d'être capable d'assurer la **gestion économique, financière et humaine** d'une entreprise agricole (M53) et d'inscrire le **développement** d'une organisation dans une stratégie (M56)
- ⇒ Les **modules d'initiatives locales** ont pour objectif d'approfondir les compétences dans le domaine des techniques commerciales ou de les compléter dans des activités (avicoles, équine et numériques).

## ◇ Principales activités et conditions d'environnement du métier de conseiller agricole en coopérative

**Le conseiller technique** agricole travaille dans une coopérative agricole. Il est spécialisé dans un secteur de production (élevage, grandes cultures...).

Il assiste l'agriculteur dans la maîtrise d'une production, d'une activité ou dans la mise en place d'actions plus respectueuses de l'environnement, en utilisant les informations centres de recherche ou instituts techniques.

## ◇ Evaluation

Le diplôme BTS ACSE est attribué pour 50% des coefficients en épreuves nationales terminales et 50 % des coefficients en CCF (contrôles en cours de formation).

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite aux examens session 2017-2019 : 56%

## ◇ Taux d'insertion et d'appréciation des apprentis :

- Taux d'insertion professionnelle (dont taux de poursuite d'études) session 2017-2019 : non évalué
- Taux d'appréciation des bénéficiaires session 2017-2019 : non évalué
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage session 2017-2019 : 0%
- Taux d'abandon en cours de formation session 2017-2019 : 0%

## ◇ Frais pédagogiques, rémunération et financement

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».

**Ce diplôme est également accessible par la VAE.**



**Unité de Formation  
d'Apprentis Agricoles de  
l'Allier**

Contact : chargé de recrutement  
Château de Neuville – 03000 NEUVY  
04 70 46 43 67  
cfppa.moulins-neuville@educagri.fr

[www.agriallier.fr](http://www.agriallier.fr)